

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2014-102 en date du 09/12/2014 concernant le recrutement d'un agent dans le cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 09 Décembre 2014, à 20H30, suivant convocation en date du 04 Décembre 2014, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Mme DUFOUR Aurore a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	14	0	14	14	14	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, DESROCHE Roger, DUCHEZ Michel, JACQUET Michel, ARMAND Thierry, BERGER Thierry, ALAMARGOT Sylvie, CASTANET Christine, LATOUR Christelle, DUBREUIL Marc, DUFOUR Aurore, HARGE Andrée, GILLES Dominique, FAUCHER Alain.

Le Conseil Municipal,

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un agent actuellement recruté dans le cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi, CAE, va devoir être remplacé à compter du mois de février 2015 pour une durée d'environ 4 mois. Il précise également qu'à la suite de ce remplacement les travaux d'entretien des bâtiments et des espaces verts pourraient amener la commune à recruter un agent saisonnier.

Il propose de créer un emploi dans le cadre des CAE en vue de surveiller les enfants pendant l'interclasse de midi, apporter une aide à la cantine scolaire et à l'entretien des bâtiments, des espaces verts et de la voirie. Il rappelle que ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, et notamment aux collectivités territoriales. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de « Pôle Emploi ».

Le Maire demande de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'Etat et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**DECIDE** de créer un emploi d'agent polyvalent dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi,

**PRECISE** que ce contrat sera d'une durée de 12 mois et qu'il pourra être renouvelé,

**PRECISE** que le contrat de travail est fixé à 20 heures par semaine,

**INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail,

**AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le Pôle Emploi pour ce recrutement et précise que notre collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées avec ses services.

A La Geneytouse, le 13 Décembre 2014



Le maire,  
Jean-Claude LEBLOIS